



**HAL**  
open science

## Du syncrétisme à **SYNCRÉTISME** : perspective lexicographique

Alain Polguère

► **To cite this version:**

Alain Polguère. Du syncrétisme à **SYNCRÉTISME** : perspective lexicographique. Maria Benedetta Collini et Pascale Auraix-Jonchière. *Syncrétismes, mythes et littératures*, Presses Universitaires Blaise Pascal, pp.41-65, 2014, Croisée des SHS, 978-2- 84516-655-4. hal-00974209

**HAL Id: hal-00974209**

**<https://hal.science/hal-00974209v1>**

Submitted on 5 Apr 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Du syncrétisme à SYNCRÉTISME : perspective lexicographique

Alain Polguère

Université de Lorraine, ATILF, UMR 7118, Nancy, F-54000, FRANCE

### Résumé

L'étude d'un concept tel que celui de syncrétisme peut être utilement alimentée par un examen linguistique du vocable SYNCRÉTISME lui-même, tel qu'il se manifeste dans les textes. Nous proposons une description lexicographique de ce vocable, qui vise tout particulièrement à proposer une hypothèse sur sa structure polysémique. Tout d'abord, dans la section 1, nous identifions la cible exacte de notre description : le vocable SYNCRÉTISME dans sa réalité linguistique synchronique, et non le concept de syncrétisme lui-même. Dans la section 2, nous expliquons quels sont les principaux paramètres d'analyse lexicographique de chacune des acceptions d'un vocable dans le cadre de notre approche théorique et descriptive : la Lexicologie Explicative et Combinatoire. Finalement, dans la section 3, nous offrons une première analyse de la structure polysémique du vocable à l'étude, ainsi qu'une caractérisation approximative de chacune des cinq acceptions que nous avons identifiées.

### 1. Domaine (restreint) couvert

#### 1.1 Limitations disciplinaires : lexicologie et lexicographie synchroniques

Nous limitons notre propos à une réflexion de nature strictement lexicologique et lexicographique. Cela signifie que nous ne sommes pas directement concerné par le concept de syncrétisme, mais par le vocable SYNCRÉTISME, ainsi que par la description lexicographique de ce dernier. On peut bien entendu se demander s'il est véritablement possible de décrire une telle entité linguistique sans entrer en même temps dans l'approfondissement du ou des concepts qu'elle permet de désigner. Il s'agit d'une question légitime, à laquelle nous n'avons pas d'autre réponse à offrir que les deux observations suivantes.

Premièrement, la description lexicographique n'est ni plus ni moins difficile à effectuer dans le cas qui nous intéresse ici qu'elle ne l'est pour tout autre vocable de la langue. Un va-et-vient entre lexicographes et spécialistes des domaines de connaissances concernés par le vocable SYNCRÉTISME (religion, philosophie, etc.) serait bien entendu nécessaire pour approfondir et préciser la description préliminaire qui sera faite ici. Nous avons cherché à compenser notre éventuel manque de familiarité avec certains de ces domaines par un recours aux corpus textuels et par une analyse systématique des différents emplois du vocable que nous avons pu y relever.

Deuxièmement, les réserves que l'on peut émettre sur une description purement lexicographique peuvent aisément être retournées vers les analyses conceptuelles, qui doivent nécessairement s'appuyer sur le terme lui-même et sur ses emplois dans les textes, sans toujours offrir une vision précise des réalités linguistiques sous-jacentes (structure polysémique du vocable et propriétés linguistiques individuelles de chaque acception).

Nous sommes donc tout à fait conscient du caractère partiel et imparfait de la perspective que nous offrons, cherchant tout simplement à apporter une contribution de nature étroitement linguistique à une discussion qui répond avant tout à des préoccupations relevant d'autres disciplines des sciences humaines. Notre participation au débat est donc celle d'un observateur externe, qui aborde la problématique du syncrétisme dans une perspective totalement orthogonale : celle du « mot » lui-même.

Nous allons concentrer encore plus notre propos, à l'intérieur du domaine même de la lexicologie et de la lexicographie. Nous nous situons dans le cadre théorique et descriptif de la Lexicologie Explicative.

cative et Combinatoire (Mel'čuk et coll. 1995), qu'il ne nous revient pas d'introduire en détail ici ; les lecteurs intéressés à approfondir les principes et les méthodes dont nous faisons usage pourront se reporter aux textes de référence mentionnés tout au long de notre exposé. Un aspect important de notre approche linguistique est que nous nous situons dans un cadre entièrement synchronique d'analyse du vocable *SYNCRÉTISME*. Nous ne menons pas l'analyse de son histoire, nous limitant à une étude linguistique fondée sur ce que l'on peut trouver dans les textes contemporains (dans la plupart des cas, à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle). L'analyse proposée devrait donc aussi être complétée par des analyses diachroniques, qui peuvent être de nature lexicologique<sup>1</sup>, philologique, philosophique, etc. Sur la diachronie de *syncrétisme*, on pourra notamment se référer au texte de N. Spineto dans le présent recueil, qui débute précisément par une « histoire du mot ».

Finalement, ce que nous proposons, même dans le cadre très étroit que nous venons de définir, est loin d'être une analyse lexicologique et lexicographique fouillée. La description présentée comme résultat de notre étude dans la section 3 est une proposition de structuration du vocable à l'étude et non une analyse véritablement complétée. Cela est dû au fait que nous appuyons notre travail sur le projet lexicographique de construction d'une ressource lexicale spécifique, le *Réseau Lexical du Français* (Lux-Pogodalla & Polguère 2011), qui se focalise sur le vocabulaire noyau du français contemporain ; le vocable *SYNCRÉTISME* est trop périphérique dans le lexique français pour avoir été inclus dans la nomenclature visée par ce projet.

## 1.2 Du concept au vocable

Nous avons dû faire usage, dans ce qui précède, des termes *concept*, *terme*, *notion* et *vocable*, en leur associant un contenu bien spécifique. Il convient dès à présent de mettre au clair ce que recouvre pour nous cette terminologie.

Nous désignons par *concept* toute unité informationnelle :

1. qui est ou peut être impliquée dans un raisonnement quelconque – c'est une unité informationnelle potentiellement utilisée dans une opération d'inférence ;
2. qui fait partie d'un ensemble infini et non dénombrable ;
3. qui est un « type » ou un « token », non nécessairement nommable au moment présent.

Le concept n'appartient donc pas à la langue et relève d'un niveau informationnel plus profond que cette dernière. Certains concepts sont bien entendu plus proches du linguistique que d'autres, précisément parce qu'ils sont circonscrits par la lexicalisation d'une langue donnée. Il est cependant aisé de constater que nous pouvons tout à fait raisonner sur des concepts, même socialement partagés, pour lesquels nous ne disposons pas d'entités lexicales permettant d'y référer. Il suffit pour s'en convaincre de penser à des entités familières qui n'ont pas de nom dans la langue courante<sup>2</sup> ou à toutes ces situations récurrentes de la vie quotidienne, souvent associées à des ressentis types, auxquelles nous sommes incapables de référer autrement que par une longue périphrase.

Face à la prolifération monstrueuse et quasiment incontrôlable des concepts, la langue nous permet de désigner, au moyen des unités lexicales, un ensemble de concepts relativement petit, en comparaison de l'infini des concepts envisageables, et en même temps gigantesque, en comparaison de ce qui est disponible dans d'autres codes communicationnels.

Les unités lexicales sont, dans toutes langues, de deux types formels majeurs.

1. Les lexèmes – *JUBILATION*, *HYPNOTISER*... – sont des unités lexicales qui se manifestent dans la phrase en tant que mots-formes (*jubilation*, *jubilations*) correspondant aux différentes variantes flexionnelles du lexème en question.

---

1 Pour un exemple d'analyse lexicologique diachronique de la terminologie linguistique, voir Budzinski (2012).

2 Le corps d'un animal écrasé par une voiture que l'on voit sur la route (*roadkill* en anglais américain) ; la part de nourriture qui reste dans le plat et que personne ne se décide à finir ; etc. La liste est infinie.

2. Les locutions – PIERRE D'ACHOPPEMENT, METTRE LES BOUTS... – sont des unités lexicales phraséologiques (formellement, des syntagmes et non des mots-formes).

Pour alléger l'expression, nous utiliserons dorénavant, au lieu d'*unité lexicale*, le terme synonyme *lexie*. Parmi toutes les lexies de la langue, nous appelons *termes*, celles qui dénotent un concept relevant d'un domaine de connaissances assez circonscrit (philosophie, linguistique, médecine, physique, génie civil...).

Le terme – plus généralement, la lexie – possède les quatre propriétés suivantes qui le distinguent radicalement du concept :

1. il appartient au lexique d'une langue donnée ;
2. il peut recevoir une définition lexicographique dans un dictionnaire de langue ;
3. il se connecte aux autres termes de la langue par un ensemble bien défini de liens de sens – liens paradigmatiques – et de combinatoire – liens syntagmatiques ;
4. il peut être traduit.

Un des axes d'évolution lexicale de la langue est la *création polysémique* : la genèse de nouvelles lexies conçues comme métamorphoses sémantiques, mais non formelles, de lexies déjà existantes. Les lexies de la langue se regroupent ainsi au sein de « mots polysémiques », que nous appellerons *vocables*. La polysémie se manifeste bien entendu aussi bien dans la langue générale que dans la langue de spécialité. La bonne attitude, dans l'étude lexicographique d'un vocable comme SYNCRÉTISME est donc de postuler sa polysémie potentielle en synchronie et de chercher à dégager celle-ci. C'est une des tâches principales que nous effectuons plus bas.

À partir de cette terminologie de base, nous identifions la *notion* comme étant une association unique entre un concept et un terme :

- qui permet de désigner le concept en question dans des énoncés d'une langue donnée ;
- qui est l'entité que l'on manipule avant tout dans le raisonnement scientifique ou assimilé.

Deux notions seront considérées comme identiques si elles reposent sur des termes distincts, mais qui sont des synonymes (ou des traductions) exacts. Deux notions seront considérées comme équivalentes si les termes en question ne sont que des synonymes (ou des traductions) approximatifs.

Dans la présente étude, notre cible est premièrement la description du vocable SYNCRÉTISME, dans sa réalité linguistique. Nous visons notamment la modélisation de sa polysémie : l'identification des différentes lexies qu'il contient et, donc, la mise au jour des différentes notions de syncrétisme manipulées dans les écrits et le discours contemporains.

Le lecteur attentif aura pu le constater que nous avons soin de refléter dans notre expression et dans la typographie la nature des différentes entités que nous sommes amené à considérer. Ainsi, lorsque nous parlons « du syncrétisme », nous faisons nécessairement référence au concept ou à la notion de syncrétisme ; lorsque nous écrivons *syncrétisme* ou *syncrétismes*, nous mentionnons les mots-formes ou les signifiants linguistiques ; l'usage des petites majuscules – SYNCRÉTISME – identifie quant à lui la mention du vocable, ou d'une de ses acceptions. Comme nous le verrons plus bas, les différentes acceptions d'un vocable sont identifiées par des numéros lexicographiques distinctifs, suivant la pratique courante des dictionnaires de langue.

Avant de présenter notre modélisation du vocable SYNCRÉTISME, il nous faut introduire brièvement les paramètres généraux d'analyse lexicographique des lexies sur lesquels nous nous appuyons.

## 2. Clés pour l'analyse lexicographique

### 2.1 Méthodologie générale

Comme mentionné plus haut (1.1), la méthodologie d'analyse lexicographique que nous utilisons est celle de la Lexicologie Explicative et Combinatoire (Mel'čuk et coll. 1995), telle que pratiquée dans le projet de construction d'une base de données lexicales appelée *Réseau Lexical du Français* ou RLF (Lux-Pogodalla & Polguère 2011). La description complète d'un vocable du RLF (une entrée dans la nomenclature de la base) s'effectue selon les étapes suivantes (Polguère 2011).

**I. Hypothèse sur la structure du vocable** Identification introspective des différentes acceptions du vocable et organisation de celles-ci au sein d'une structure hiérarchique organisée autour d'une acception jugée centrale : la *lexie de base* du vocable.

**II. Ancrage sémantique de chaque acception** Encodage de certaines informations lexicographiques qui, sans équivaloir à une définition véritable, permettent de cerner le sens de chaque acception identifiée.

**III. Validation de la structure du vocable** Recours aux corpus textuels informatisés, aux informateurs et aux descriptions des autres dictionnaires pour compléter, préciser et réviser l'hypothèse intuitive préalable sur la structure du vocable.

Notons que, dans notre approche, il est fondamental que le lexicographe procède dans un premier temps de façon introspective, le recours aux sources externes de données et à la consultation des descriptions « concurrentes » venant uniquement en second. L'examen des corpus textuels, notamment, joue un rôle essentiel, mais ne doit jamais précéder une étape initiale d'hypothèse lexicographique. Sans cela, le lexicographe perd très souvent la vision panoramique de son objet d'étude, surtout dans les cas de vocables complexes, à la polysémie riche.

#### IV. Traitement lexicographique de la lexie de base

1. Ébauche de la définition
2. Ébauche du schéma de régime (= structure de complémentation)
3. Tissage des liens paradigmatiques et syntagmatiques que la lexie de base entretient avec d'autres lexies de la langue
4. Révision de l'article lexicographique de la lexie de base

#### V. Traitement récursif des autres acceptions

#### VI. Révision et affinement de l'entrée du vocable

Dans le cas présent, nous nous sommes limité aux étapes I à III, ce qui correspond à ce que l'on peut appeler la construction d'une « ébauche » d'entrée lexicographique. Aucune acception du vocable n'a été véritablement décrite en profondeur, pas même celle que nous avons identifiée comme lexie de base. Cependant, la description présentée dans la section 3 nous semble suffisamment avancée pour offrir une hypothèse forte sur la structure du vocable, hypothèse qui doit bien entendu être confrontée aux critiques et à un examen plus poussé des différents emplois de *synchrétisme* en parole.

Chaque acception a été examinée et fixée dans la description en regard des trois familles de propriétés linguistiques suivantes, qui correspondent aux trois axes de caractérisation du signe linguistique dans l'approche qui est la nôtre : propriétés sémantiques, propriétés formelles et propriétés de combinatoire restreinte.

## 2.2 Propriétés sémantiques

Le cœur de la description lexicographique d'une lexie est la description de son sens, faite traditionnellement au moyen d'une définition dite *analytique* : définition qui est une paraphrase analysant le sens lexical en termes de sens constitutifs selon une structure canonique en (i) genre prochain et (ii) différences spécifiques (Polguère 2008 : 182–194).

La définition analytique du *mot-vedette* d'un article lexicographique n'est en réalité pas la paraphrase de ce mot-vedette pris en isolation, mais la paraphrase d'un syntagme constitué du mot-vedette accompagné de variables actanciennes, identifiant sa structure prédicative. Ce syntagme, qui est le défini (*definiendum*) que paraphrase la partie définissante proprement dite (*definiens*), est appelé *forme propositionnelle* du mot-vedette. Ainsi, l'acception du vocable SYNCRÉTISME que nous identifions plus bas par le numéro lexicographique II.2 se voit attribuer la forme propositionnelle suivante :

*syncrétisme II.2 entre X et Y.*

Pour stimuler l'attention du lecteur et illustrer l'importance de considérer la forme propositionnelle du mot-vedette plutôt que de le prendre en isolation, nous utilisons une acception marginale par rapport au paradigme habituel du syncrétisme puisqu'elle relève de la terminologie de la linguistique. Cette acception peut être exemplifiée par la citation suivante, tirée du corpus Frantext (Pierrel 2003), qui est notre principale source de données textuelles dans la présente étude.

Dans l'état actuel de nos recherches, nous nous posons la question de savoir si le monème impératif existe bien en ingouche. Effectivement il y a **syncrétisme** de forme entre la marque de l'infinitif et la marque de l'impératif.

[BENTOLILA Fernand, « Introduction à l'étude des systèmes verbaux », *BCILL* 98, 1998, p. 261]

La citation est utilisée dans nos ébauches descriptives de la section 3 comme un des outils d'ancrage sémantique de chaque acception concernée. Cet ancrage se complète par une ébauche de définition lexicographique, assez minimaliste, mais suffisante pour nos besoins présents ; dans le cas précis de la lexie SYNCRÉTISME II.2 :

[forme propositionnelle] *syncrétisme II.2 entre X et Y* :  
[genre prochain] similarité entre les signes linguistiques X et Y  
[différence spécifique] • reposant sur l'identité des signifiants de X et Y.

En plus des outils descriptifs qui viennent d'être présentés, nous utilisons systématiquement l'identification des principaux liens paradigmatiques unissant le mot-vedette à d'autres lexies de la langue comme moyen de consolider l'ancrage sémantique. Pour cela, nous avons recours aux *fonctions lexicales paradigmatiques standard* de la théorie Sens-Texte (Mel'čuk 1996), qui permettent d'encoder formellement les dérivations sémantiques universellement présentes dans les langues ; dans le cas de SYNCRÉTISME II.2 :

- **Syn<sub>c</sub>** : *similarité*  
[Synonyme moins riche]
- **A<sub>0</sub>** : *syncrétique*  
[Dérivé adjectival pur]
- **Adv<sub>0</sub>** : *syncrétiquement*  
[Dérivé adverbial pur]
- **A<sub>1/2</sub>** : *syncrétique*  
[Adjectif caractérisant le premier (X) ou second (Y) actant du mot-vedette]

Nous ne pouvons pas entrer dans le détail de la présentation du système des fonctions lexicales, qui est au cœur de la méthodologie de la Lexicologie Explicative et Combinatoire et qui tisse la structure de graphe du RLF (Gader et coll. 2012). Nous nous contentons, comme ci-dessus, d'offrir entre crochets une brève explicitation du contenu de chaque nouvelle fonction lexicale introduite dans notre exposé, les fonctions lexicales dont nous ferons usage étant relativement faciles à comprendre

de façon intuitive. Comme on le voit, les noms de fonctions lexicales apparaissent en gras, police sans empattement ; les cibles des liens de fonctions lexicales sont indiquées en italique. Dans l'absolu, chaque cible devrait être identifiée comme une acception donnée du vocable correspondant<sup>3</sup>. Toutefois, nous simplifions au maximum l'exposé en n'effectuant pas de véritable tissage de liens lexicaux (de lexie à lexie), contrairement à ce qui est effectivement réalisé dans le cadre de la construction du RLF.

### 2.3 Propriétés formelles

Chaque lexie doit être identifiée par l'ensemble des signifiants linguistiques qui en sont la manifestation dans les énoncés. Il n'y a rien de particulier à dire ici à propos des différentes acceptions du vocable *SYNCRÉTISME*, tant sur le plan de la forme graphique que phonique. Nous avons examiné dans chaque cas si les deux formes *synchrétisme* et *synchrétismes* pouvaient être attestées. Mais il s'agit là, plutôt que de propriétés formelles *stricto sensu*, de propriétés de combinatoire restreinte : la lexie en question est-elle compatible ou non avec les deux nombres grammaticaux singulier et pluriel. Nous passons donc immédiatement au problème de la caractérisation des propriétés de combinatoire restreinte des lexies.

### 2.4 Propriétés de combinatoire restreinte

Chaque unité lexicale possède des propriétés individuelles de combinatoire dite *restreinte* avec d'autres éléments linguistiques au sein des énoncés, propriétés qui ne sont déductibles directement ni de son sens ni de sa forme. Ainsi, deux groupes majeurs de propriétés de combinatoire restreinte doivent être identifiés pour chaque lexie.

#### A) Combinatoire grammaticale

- marques d'usage – **spéc** ('langue de spécialité') pour les acceptions de *SYNCRÉTISME* qui sont de nature terminologique ou **litt** (pour 'langue littéraire ou assimilée') ;
- partie du discours (nom commun), genre (masculin) ; flexion normale ou emploi surtout au singulier (sg)
- structures de complémentation : *synchrétisme II.2* entre *X* et *Y*, de *Y* et *Y*, *X-Y* ;
- Etc.

#### B) Combinatoire lexicale

Il s'agit des collocations contrôlées par le mot-vedette, par exemple :

- *synchrétisme II.2 de forme*
- *synchrétisme II.2 formel*
- *X et Y présentent un synchrétisme II.2*
- etc.

De telles collocations, lorsqu'elles correspondent à des patrons récurrents en langue, peuvent être modélisées au moyen du système des fonctions lexicales, dont il a été question plus haut (2.2). Il s'agit alors de fonctions lexicales dites *syntagmatiques*. Ainsi, la collocation *X et Y présentent un synchrétisme II.2* correspond à la fonction lexicale standard **Oper**<sub>1+2</sub>, qui retourne le verbe support prenant comme sujet grammatical l'expression conjointe des premier et second actants et le mot-vedette comme complément.

La caractérisation de la combinatoire restreinte du mot-vedette, et notamment l'identification des

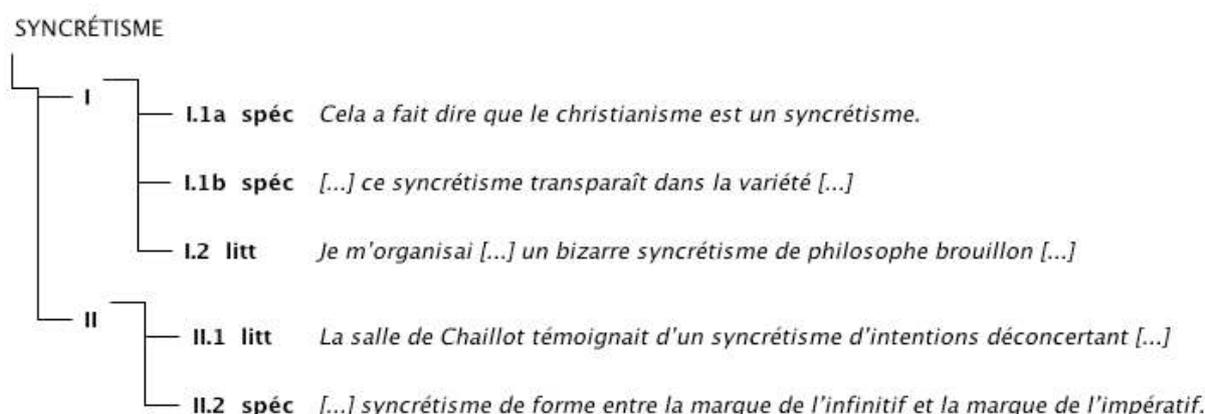
---

<sup>3</sup> Les vocables *SIMILARITÉ*, *DISTINCTION*... sont bien entendu polysémiques et seule une acception donnée de ces vocables est visée par un lien de fonction lexicale donné.

collocations qu'il contrôle, est une partie essentielle de sa description lexicographique. Comme il nous est cependant impossible d'introduire ici tous les aspects techniques de la modélisation rigoureuse de cet ensemble de propriétés – notamment pour ce qui concerne le recours au système des fonctions lexicales syntagmatiques –, nous nous focalisons dans les analyses ci-dessous sur l'ancrage sémantique proprement dit.

### 3. Structure du vocable SYNCRÉTISME

Nous avons identifié en français contemporain cinq acceptions du vocable SYNCRÉTISME. Trois acceptions – **I.1a** (la lexie de base), **I.1b** et **I.2** – sont relativement proches en ce que leurs dénnotations relèvent de ce que l'on pourrait appeler des systèmes ou des modes de pensée. L'acception **II.1** nous semble de nature quasiment métamorphique par rapport à la lexie de base ; la cinquième acception, **II.2**, fonctionne dans le même paradigme métaphorique, mais appartient, comme nous l'avons dit plus haut, au domaine de la science linguistique. La structure polysémique du vocable est résumée dans la figure ci-dessous.



Dans ce qui suit, chaque acception du vocable SYNCRÉTISME que notre étude a permis d'identifier est présentée selon le patron suivant :

- numéro lexicographique du mot-vedette suivi de ses principales caractéristiques grammaticales ;
- forme propositionnelle suivie d'une ébauche de définition analytique ;
- identification des principaux liens paradigmatiques, encodés au moyen de fonctions lexicales et parfois accompagnés d'exemples ;
- exemples lexicographiques – qui sont pour la plupart des citations extraites du corpus FranText – référencés selon la méthode standard du *Trésor de la Langue Française* (Imbs & Quemada 1971–1994)<sup>4</sup>;
- quelques commentaires sur le mot-vedette mentionnant notamment, lorsque cela est possible, l'acception correspondante dans le *Nouveau Petit Robert* (Rey-Debove & Rey 2011)<sup>5</sup>.

#### **I.1a** spéc nom commun, masc

*syncrétisme I.1a de X fondé sur Y :*

système de pensée de l'ensemble d'individus X

4 Nous donnons occasionnellement des citations provenant du Web – référencées par la seule mention *Web* – ainsi qu'une citation des archives scientifiques ouvertes HAL – référencée par l'URL correspondante.

5 Nous avons consulté pour notre travail le *Trésor de la Langue Française informatisé* ou TLFi (<http://atilf.atilf.fr>), mais nous n'établissons pas de correspondances systématiques avec son entrée SYNCRÉTISME pour ne pas alourdir inutilement l'exposé. La description du TLFi est toutefois mentionnée dans le cas de l'acception **II.2** (terminologie de la linguistique).

- qui est une combinaison des doctrines religieuses ou philosophiques Y
- **Syn<sub>c</sub>** : *système de pensée*
- **Syn<sub>n</sub>** : *synthèse ; doctrine , idéologie , philosophie*  
[synonymes à intersection]
- **S<sub>1</sub>** : *synchrétiste<sub>N</sub>*  
[nom typique du premier actant (X)]  
Ex. : Ce parcours est celui de ce que j'appelle un **synchrétiste**, c'est-à-dire une personne qui puise à différentes sources la matière de ses réflexions spirituelles et les fait siennes ou pas, selon les cas, mais toujours dans le respect et l'esprit d'ouverture, sans porter de jugement de valeur. [Web]
- **S<sub>2</sub>** : *doctrine ; religion ; philosophie*  
[nom typique du second actant (Y)]
- **A<sub>1</sub>** : *synchrétiste<sub>Adj</sub>*  
[Adjectif caractérisant le premier (X)]  
Ex. : [...] Arthur, vieux libéral **synchrétiste**, ne m'avait jamais baigné avec les cours de catéchisme [...] [OLLIVIER Éric, *L'Orphelin de mer*, 1982, p. 124, Veuvages]

### EXEMPLES LEXICOGRAPHIQUES

C'était l'œcuménisme sans baratin théologique, le **synchrétisme** au jour le jour, la vie simple.

[MATZNEFF Gabriel, *Ivre du vin perdu*, 1981, p. 131, 6]

Les hérésies seraient nées de la rencontre du christianisme avec ce **synchrétisme** religieux qui aurait existé avant lui.

[COLLECTIF, *Philosophie, religion*, dir. Gaston Berger, 1957, p. 3407]

Cela a fait dire que le christianisme est un **synchrétisme**. En réalité, seule la situation culturelle où il a pris corps est synchrétiste.

[COLLECTIF, *Philosophie, religion*, dir. Gaston Berger, 1957, p. 3811]

C'est ainsi qu'on a vu apparaître, en Afrique Du Sud en particulier, et depuis un siècle environ, des **synchrétismes** et environ huit cents églises nouvelles.

[COLLECTIF, *Philosophie, religion*, dir. Gaston Berger, 1957, p. 4807]

Au fond, il n'y a pas une religion moderne qui ne présente des conceptions semblables. Disons plus, la croyance des Druses n'est qu'un **synchrétisme** de toutes les religions et de toutes les philosophies antérieures.

[NÉVAL Gérard De, *Voyage en Orient*, 1851, p. 522, Druses et Maronites, II LE PRISONNIER, IV. LE CHEIKH DRUSE]<sup>6</sup>

Cette acception du vocable est indiscutablement la plus connue et la mieux décrite dans les dictionnaires de langue générale. Dans le *Petit Robert*, elle apparaît aussi comme acception de base, sous la forme suivante :

1. Combinaison relativement cohérente (à la différence de l'éclectisme), mélange de doctrines, de systèmes. [...]

◆ **Ethnol.** Fusion de deux éléments culturels, religieux différents.

Notons que nous avons aussi trouvé la citation suivante, que nous considérons comme une figure métonymique (libre) construite à partir de la lexie de base et qui, selon nous, ne doit pas se voir associer une acception propre dans la structure du vocable :

Concluons donc, et inscrivons sur la colonne qui doit servir à nos recherches ultérieures de point de repère : le législateur se méfie de l'homme, abrégé de la nature et **synchrétisme** de tous les êtres.

[PROUDHON Pierre-Joseph, *Système des contradictions économiques ou Philosophie de la misère : t. 1*, 1846, p. 375]

### I.1b spéc nom commun, masc, surtout sg

<sup>6</sup> Cette citation est en théorie trop ancienne pour être considérée comme relevant du « français contemporain ». Nous l'avons cependant insérée, car elle est une bonne illustration du régime syntaxique du mot-vedette permettant l'expression de l'actant Y : *synchrétisme de toutes les religion*<sub>[=Y]</sub>.

*syncrétisme I.1b de X :*

caractère hétérogène du système de pensée X

• qui est lié au fait que X est un syncrétisme I.1a

- **Syn<sub>n</sub>** : *combinaison, fusion, mélange*
- **A<sub>0</sub>** : *syncrétique*
- **Adv<sub>0</sub>** : *syncrétiquement*
- **A<sub>1</sub>** : *syncrétique*<sup>7</sup>

#### EXEMPLES LEXICOGRAPHIQUES

L'islam y a assimilé les courants qui l'ont précédé et ce **syncrétisme** transparait dans la variété et la puissance des traditions qui se manifestent aujourd'hui.

[CARRÈRE D'ENCAUSSE Hélène, *L'Empire éclaté : la révolte des nations en U.R.S.S.*, 1978, p. 330, CHAPITRE VIII L'HOMO ISLAMICUS DANS LA SOCIÉTÉ SOVIÉTIQUE]

Cette acception est immédiatement dérivée de la première et n'est pas explicitement décrite dans le *Petit Robert*. Alors que la lexie de base dénote un système de pensée d'un ensemble d'individus, cette acception-ci dénote une caractéristique d'un système de pensée, qui est de refléter du syncrétisme au sens premier. Il est intéressant de noter que les dérivés sémantiques de type **A<sub>1</sub>** de I.1a et I.1b diffèrent : *syncrétiste*<sub>Adj</sub> dans le premier cas et *syncrétique* dans le second.

Notons que nous avons trouvé l'emploi suivant de *syncrétisme* qui nous a laissé un peu dubitatif, ne sachant s'il fallait le ranger sous I.1a ou I.1b, ou tout simplement le considérer comme une figure de style de l'auteur :

Un long travail de **syncrétisme** a abouti à composer ces rassemblements sociaux que résument les mots d'islam, Europe chrétienne, hindouïsme, Chine, centres d'influences dans lesquels beaucoup de centres moindres coexistent, mais qui gardent leur physionomie d'ensemble.

[VIDAL DE LA BLACHE Paul, *Principes de géographie humaine*, 1921, p. 289, FRAGMENTS]

#### I.2 litt nom commun, masc, surtout sg

*syncrétisme I.2 de X fondé sur Y :*

mode de pensée de l'individu X

• qui est fondé sur l'ensemble disparate de faits Y

Souvent avec connotation négative

- **Syn<sub>c</sub>** : *mode de pensée*
- **Syn<sub>n</sub>** : *mélange; coalescence, fusion, synthèse*
- **A<sub>0</sub>** : *syncrétiste*<sub>Adj</sub>
- **A<sub>1</sub>** : *syncrétique*

#### EXEMPLES LEXICOGRAPHIQUES

Je m'organisai, dans ma province et dans la solitude puis au quartier Latin, un bizarre **syncrétisme** de philosophe brouillon et autodidacte, bouillie pour jeune chat enragé : j'empruntais à Baudelaire, Georges Sorel et Maurras la critique de la *démocratie*, à Nietzsche, Barrès et Stendhal le « culte de l'énergie », à Rimbaud et Vallès la révolte contre les *assis*, à Proudhon et Malraux l'idée vague et violente du socialisme, et aux *Nourritures Terrestres* de Gide la permission du plaisir.

[ROY Claude, *Moi je*, 1969, p. 242, XIV POLITIQUE D'ABORD]

Mais Hesnard part du **syncrétisme** primitif et de la symbiose mère-bébé, où les deux consciences, de la mère et du bébé, ne sont qu'une seule et même réalité pour aller vers d'autres types d'identifications, de plus en plus compliquées, mais qui gardent toujours de cette origine leur nature profonde : G. Gurvitch a raison de dire que la communion est la forme la plus intense de la participation.

---

7 Il ne s'agit bien évidemment pas de la même acception du vocable SYNCRÉTIQUE que celle indiquée plus haut pour le lien paradigmatique **A<sub>0</sub>**.

[GURVITCH Georges, *Traité de sociologie : t. 2*, 1968, p. 410]

Selon leur origine tribale, les informateurs conçoivent le schème dualiste sur le modèle de l'opposition ou de la ressemblance, et ils le formalisent en termes soit de parenté (père et fils), soit d'orient (est et ouest), soit d'éléments (terre et mer, eau et feu, air et terre), soit enfin de différences ou de ressemblances entre des espèces naturelles. Ils prennent aussi conscience de ces divers procédés, et cherchent à formuler des règles d'équivalence. Nul doute que, si le processus de détérioration venait à s'interrompre, ce **syncrétisme** ne puisse servir de point de départ à une société nouvelle pour élaborer un système global dont tous les aspects se trouveraient ajustés. [LÉVI-STRAUSS Claude, *La Pensée sauvage*, 1962, p. 192, CHAPITRE V, CATÉGORIES, ÉLÉMENTS, ESPÈCES, NOMBRES]

Ce raccourci volontariste où culminent dangereusement spontanéité, **syncrétisme** simplifiant, non-élaboration intellectuelle triomphe fréquemment.

[FANON Frantz, *Les Damnés de la terre*, 1961, p. 241, III, MÉSAVENTURES DE LA CONSCIENCE NATIONALE]

Loin de moi, l'idée que les structures sociales soient analogues de part et d'autre, et que les systèmes doivent se réconcilier dans une sorte de **syncrétisme** où leurs ressorts propres s'affaibliraient.

[COLLECTIF, *L'Univers économique et social*, dir. François Perroux, 1960, p. 609]

Maintenant il ne peut dormir, saoul de lui-même et de toutes ces choses, incapable de calmer le **syncrétisme** éperdu qui bouillonne en lui, charriant un torrent de poésie.

[MONTHERLANT Henry De, *Les Bestiaires*, 1926, p. 516, CHAPITRE VI]

Rien ne se ressemble plus que le **syncrétisme** et la synthèse ; rien n'est plus divers : car la synthèse conserve virtuellement dans son sein tout le travail analytique ; elle le suppose et s'y appuie.

[RENAN Ernest, *L'Avenir de la science*, 1890, p. 309]

Soit une masse de chanvre homogène, que l'on tire en cordelles distinctes ; la masse représentera le **syncrétisme**, où coexistent confusément tous les instincts ; les cordelles représenteront l'analyse.

[RENAN Ernest, *L'Avenir de la science*, 1890, p. 313]

Cette acception est une sorte de « généralisation » de la lexie de base du vocable qui est souvent, mais non nécessairement, employée avec une nuance négative : il s'agit d'un mode de pensée fréquemment présenté comme imparfait et désorganisé.

Le sens correspondant du *Petit Robert* est décrit ainsi :

2. (XIX<sup>e</sup>) Appréhension globale et plus ou moins confuse d'un tout.

♦ **Psychol.** Appréhension globale et indifférenciée qui précède la perception et la pensée par objets nettement distincts les uns des autres.

## II.1 litt nom commun, masc

*syncrétisme* II.1 de X composé de Y :

caractère hétérogène de X

• qui est lié au fait que X est la réunion d'éléments disparates Y

- **Syn<sub>n</sub>** : *hétérogénéité*
- **A<sub>0</sub>** : *syncrétique*
- **Adv<sub>0</sub>** : *syncrétiquement*
- **A<sub>1</sub>** : *syncrétique*
- **A<sub>1n</sub>** : *composite*

### EXEMPLES LEXICOGRAPHIQUES

L'Amérique latine se targue à bon droit d'être métisse – contrairement à l'anglo-saxonne. Le salutaire **syncrétisme** des races se double d'un **syncrétisme** des temps moins ostentatoire mais plus original – gros de vertiges, de risques et aussi de cocasseries.

[DEBRAY Régis, *Loués soient nos seigneurs : une éducation politique*, 1996, p. 86, LIVRE I Los comandantes, 2. ENRÔLEMENT]

La salle de Chaillot témoignait d'un **syncrétisme** d'intentions déconcertant : à la fois salle de cinéma, puisqu'une cabine de projections est prévue au cahier des charges, salle de concerts, avec son orgue monumental

roulant sur des rails de 75 centimètres, salle de conseil propre à exciter l'envie internationale avec son cadre de 7 mètres, et aussi, comme par raccroc, salle de théâtre, et théâtre perfectionné avec un petit cadre pour la comédie, et des possibilités techniques variées.

[SERRIÈRE Marie-Thérèse, *Le T.N.P. et nous*, 1959, p. 63]

Et pourtant, un **synchrétisme** de la sensibilité empêche que les mots se cristallisent en des solides parfaits.

[BACHELARD Gaston, *La Poétique de l'espace*, 1957, p. 138, CHAPITRE VI, LES COINS]

Mais maintenant, dans le souvenir retrouvé par la rêverie, on ne sait par quel **synchrétisme**, la mansarde est petite et grande, chaude et fraîche, toujours réconfortante.

[BACHELARD Gaston, *La Poétique de l'espace*, 1957, p. 29, CHAP. I, LA MAISON. DE LA CAVE]

Et l'on a toutes raisons de penser que la parenté des notes séparées par une octave, parenté soulignée par une désignation commune dans la notation musicale qui limite la gamme à l'étendue de l'octave, est due à la communauté harmonique : l'individualité de l'ut ou du sol est la première manifestation du **synchrétisme** du timbre.

[PIÉRON Henri, *La Sensation, guide de vie*, 1945, p. 171]

Cette acception, bien que d'un usage assez répandu dans la littérature, ne nous semble pas avoir explicitement été couverte par l'entrée SYNCRÉTISME du *Petit Robert*.

## II.2 spéc nom commun, masc

*synchrétisme* II.2 entre X et Y :

similarité entre les signes linguistiques X et Y

• reposant sur l'identité des signifiants de X et Y

- **Syn<sub>n</sub>** : *similarité*
- **A<sub>0</sub>** : *synchrétique*
- **Adv<sub>0</sub>** : *synchrétiquement*
- **A<sub>1/2</sub>** : *synchrétique*

### EXEMPLES LEXICOGRAPHIQUES

Une polysémie interne (**synchrétisme** fonctionnel) est celle de désinences comme latin *-ae* : génitif-singulier, datif-singulier, nominatif-pluriel, vocatif-pluriel, ou espagnol *S* : pluriel nominal, seconde personne verbale.

[COLLECTIF, *Le Langage*, sous la dir. d'André Martinet, 1968, p. 306]

Dans l'état actuel de nos recherches, nous nous posons la question de savoir si le monème impératif existe bien en ingouche. Effectivement il y a **synchrétisme** de forme entre la marque de l'infinitif et la marque de l'impératif.

[BENTOLILA Fernand, Introduction à l'étude des systèmes verbaux, *BCILL* 98, 1998, p. 261]

Le **synchrétisme** adpositions/subordonnants.

[HAL, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00453573/>]

**synchrétisme** des formes des pronoms régime direct et celles des pronoms régime indirect aux 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> pers.

[Web]

Il s'agit d'une acception à part dans la structure globale du vocable, déjà partiellement examinée en 2.2. Absente du *Petit Robert*, elle est décrite au moyen d'une définition extraite de la littérature linguistique dans l'entrée SYNCRÉTISME du *Trésor de la Langue Française* :

**D. LING.** « Identité de procédé formel pour des unités linguistiques fonctionnellement différentes » (MOUNIN 1974).

## 4. Synthèse

Selon notre étude, le vocable SYNCRÉTISME est structuré autour d'une acception, **I.1a**, qui est de nature terminologique (religion, philosophie) et dénote un système de pensée. Faisant pendant à cette lexie de base, on trouve une acception, **I.2**, qui n'est pas terminologique, mais est tout de même d'un usage contraint, plutôt littéraire. Plus largement qu'un système de pensée, elle dénote ce que nous avons appelé un mode de pensée, souvent conçu par le locuteur de façon négative. Les deux acceptions **I.1a** et **I.2** sont généralement identifiées par les dictionnaires de langue. Ces derniers, cepen-

dant, omettent d'indiquer un dérivé sémantique direct de **I.1a**, que nous avons numéroté **I.1b** et qui dénote non un système de pensée, mais le caractère d'hétérogénéité d'un système de pensée qui se trouve être un syncrétisme au sens premier (**I.1a**) – comparer un syncrétisme **I.1a** comme doctrine vs le syncrétisme **I.1b** d'une religion.

Le cas de **I.2** et de l'acception métaphorique **II.1** est intéressant, car il nous semble très difficile de proposer pour ces lexies des définitions relativement précises. Il semblerait que ces lexies aient fonctionné au siècle dernier comme des *buzzwords* dans la littérature et les sciences humaines. Le terme technique de la linguistique SYNCRÉTISME **II.2** est, quant à lui, une sorte de pousse terminologique qui s'est développée sur ces usages à la mode. Nous sommes d'ailleurs convaincu que d'autres emplois spécialisés de ce type, plutôt métaphoriques, ont été proposés dans d'autres disciplines que la linguistique structurale, sans que nous ayons eu la possibilité de les trouver dans nos corpus.

## Bibliographie

Laure Budzinski, « Reconsidération étymologique et historique du vocable *dialectologie* », *Romanica Cracoviensia*, n° 12, 2012, p. 11–19.

Nabil Gader, Veronika Lux-Pogodalla, Alain Polguère, « Hand-Crafting a Lexical Network With a Knowledge-Based Graph Editor », dans *Proceedings of the Third Workshop on Cognitive Aspects of the Lexicon. Enhancing the Structure and Look-up Mechanisms of Electronic Dictionaries (CogALex III)*, Mumbai, 2012, 109–125.

Paul Imbs, Bernard Quemada (dir.), *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle (1789–1960)*, en 16 volumes, Paris, Éditions du CNRS / Gallimard, 1971–1994.

Veronika Lux-Pogodalla, Alain Polguère, « Construction of a French Lexical Network. Methodological Issues », dans *Proceedings of the First International Workshop on Lexical Resources, WoLeR 2011. An ESSLLI 2011 Workshop*, Ljubljana, 2011, 54–61.

Igor Mel'čuk, « Lexical Functions : A Tool for the Description of Lexical Relations in the Lexicon », in *Lexical Functions in Lexicography and Natural Language Processing*, Leo Wanner, ed., Language Companion Series 31, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 1996, p. 37–102.

Igor Mel'čuk, André Clas, Alain Polguère, *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1995, 256 p.

Jean-Marie Pierrel, « Un ensemble de ressources de référence pour l'étude du français : TLFi, FRANTEXT et le logiciel STELLA », *Revue québécoise de linguistique*, n° 32 : 1, 2003, p. 155–176.

Alain Polguère, *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*, coll. « Paramètres », Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 304 p.

Alain Polguère, « Mémo RLF. Étapes dans la rédaction d'une entrée de vocable », Projet RELIEF/RLF, ATILF CNRS, Nancy, 2011 (dernière mise à jour : 20 février 2012), 9 p.

Josette Rey-Debove, Alain Rey (dir.), *Nouveau Petit Robert*, Paris, Le Robert, 2010, version électronique.